

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 04276

Numéro SIREN : 438 357 295

Nom ou dénomination : Marignan

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 42703

MARIGNAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000.000 Euros
52 avenue du Général de Gaulle – TOUR HEKLA – 92800 PUTEAUX
SIREN 438 357 295 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL EN DATE DU 29 JUIN 2023
DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE
DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin,

Monsieur Cyrille des Vallières, agissant en qualité de Président de la société MARIGNAN, société par actions simplifiée au capital de 12 000 000 euros – 438 357 295 RCS NANTERRE, dont le siège social est situé à PUTEAUX (92800) – 52 avenue du Général de Gaulle -TOUR HEKLA,

A, par les présentes, certifié que :

En application des dispositions statutaires, la Société SAS BAYARD HOLDING a été consultée par écrit, en qualité d'Associé unique sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du rapport de gestion sur les activités de la Société et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
- 2. Présentation des rapports des co-commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice,*
- 3. Approbation des comptes de l'exercice écoulé, affectation des résultats,*
Quitus à la Présidence de la Société,
- 4. Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'un co-commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire ;*
- 5. Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement du commissaire aux comptes suppléant, démissionnaire ;*
- 6. Pouvoirs à conférer*

A cette fin, il a été adressé à l'Associé unique :

- bulletin de vote avec texte des résolutions
- rapport du Président
- comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- rapports des co-commissaires aux Comptes

Il ressort du dépouillement du bulletin parvenu dans le délai fixé que les résolutions ci-après ont été approuvées par l'Associé unique.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu :

- la lecture du Rapport de Gestion établi par le Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2022 et sur les comptes dudit exercice,
- la lecture du Rapport des co-commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice

Approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique



DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est bénéficiaire de 39 338 468 €, décide d'affecter ce résultat, conformément à la loi et aux statuts, de la manière suivante :

- cette somme au compte AUTRES RESERVES

- **Dividendes**

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., l'Associé unique prend acte que les dividendes mis en distribution pour chaque action composant le capital social, au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2021	2020	2019
Dividendes (Euros/action)	2 258.33	-	1 500

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique :

-prend acte de la démission d'ERNST & YOUNG AUDIT de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire à compter de l'exercice 2023.

- décide de nommer, pour la durée restant à courir de son mandat qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025,

en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

AGM AUDIT LEGAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 46 500 euros, domicilié 3 avenue de Chalon - Bâtiment B - 71380 Saint-Marcel.

-prend acte de la démission d'AUDITEX de son mandat de commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice 2023.

- décide de nommer, pour la durée restant à courir de son mandat qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025,

en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Guillaume VILLARD - IMPLID PARTNERS - Zi - 12 avenue de Coubon - 43700 Brives Charensac

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique



CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de la copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président,



